

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors
Nomenclature de l'acte : 3.3 Domaine et patrimoine – Locations

Décision du Président prise par délégation du Comité Syndical

Objet : Convention de mise à disposition d'un bureau au Le Groupement d'employeurs, Service de Remplacement du Vercors (SR) – années 2019-2022.

Le Président du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional du Vercors,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Comité Syndical en date du 15 octobre 2016 relative à la délégation de compétences de l'assemblée délibérante au Bureau et au Président,
- Considérant le courrier émanant du président du Groupement d'employeurs demandant d'intégrer l'hébergement du Service de Remplacement du Vercors (SR) au sein de la Maison du Parc,

DÉCIDE

- de **SIGNER** la convention avec le Groupement d'employeurs, Service de Remplacement du Vercors (SR) pour une mise à disposition gracieuse d'un bureau représentant une surface de 9,50 m² pour la période de 3 ans , du 1^{er} mai 2019 au 30 avril 2022.

Fait à Lans-en-Vercors,

Le 27 mars 2019.

Le Président,

Jacques ADENOT.

#signature#

